

COMMUNE DE  
**ROQUEFIXADE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 6000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
TMR : [tdt@ariefge.gouv.fr](mailto:tdt@ariefge.gouv.fr)

Septembre 2019 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

**Monuments historiques (AC1)**

- Château Cathare, classé le 17/02/1995
- périmètre de protection du Château et celui de l'Eglise St Vincent sur Perelle

**Sites inscrits et classés (AC2)**

- Site inscrit le 26/06/1952 Château (ruines...)
- Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de décapement T7 (sur toute la commune)

**Lignes électriques (I4)**

- lignes aériennes
- lignes souterraines

**Protection des eaux (AS1) PRAT D'AMOUNT sur la commune d'ILHAT DUP du 26/06/2012**

- point de captage
- zone de captage
- zone de protection immédiate
- zone de protection rapprochée
- zone de protection éloignée

**Autres informations**

**Protection des eaux sans DUP**

- point de captage
- zone de captage
- zone de protection immédiate
- zone de protection rapprochée
- zone de protection éloignée

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L.215-13 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire. La servitude A4 ci-dessus concerne les fossés.

LA REPRESENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNEE QU'A TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

